



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN
FRANÇAIS LANGUE SECONDE
SESSION 2024**

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Arrête :

Article 1 : Sont nommés respectivement président, vice-président et membres du jury académique de l'examen de certification complémentaire Français Langue Seconde :

Président :

M. EUGENE Philippe - IEN adjoint à l'IA-DAASEN

Vice-Président :

M. LALLEMAND Thierry - IEN - Saint-Denis 2

Membres :

- Mme CASCADE Marie-Paule - Chargée de mission CASNAV

- Mme BEN HAMIDA Viviane – PE/Directrice - CASNAV

- Mme SERAPHIN Catherine – Chargée de mission - CASNAV

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 18 mars 2024

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours
Signé
Abla ZENATI